993e SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 8 septembre 2026 à 19 h 30 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Madame la conseillère et messieurs les conseillers	Jean-Pierre Charette Louis Gagnon Amélie Sauvé Pierluc Brousseau
Sous la présidence de monsieur le maire	René Dubé
Absence	Sonia Leblanc

Est également présente à cette séance madame Joannie Plante Bélisle, greffière adjointe.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2026-09-08-01
ORDRE DU JOUR
ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Charette

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

– QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que rédigé tout en retenant le privilège de garder le « divers » ouvert.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2026-09-08-02
PROCÈS-VERBAL DE LA 992E SÉANCE
ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

– QUE le procès-verbal de la 992e séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2026-09-08-03
COMPTES PAYÉS ET À PAYER
ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Charette

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE les comptes payés, prélèvements et dépôts directs d'août 2026, qui s'élèvent à 475 889,43 $, soient adoptés;

- QUE les comptes à payer au 31 août 2026, qui s'élèvent à 169 128,07 $, soient adoptés;

- ET QUE les salaires, avantages et charges sociales payés aux employés municipaux, pour le mois d'août 2026, qui s'élèvent à 211 586,48 $, soient adoptés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2026-09-08-04
MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS
JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES ÂGÉES
PROCLAMATION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE le 14 décembre 1990, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé le 1er octobre *Journée internationale des personnes âgées*;

CONSIDÉRANT QU'en 1991, l'Assemblée générale a adopté les Principes des Nations Unies pour les personnes âgées;

CONSIDÉRANT QUE la composition de la population mondiale a radicalement changé au cours des dernières décennies, faisant passer l'espérance de vie de 46 à 68 ans;

CONSIDÉANT QU'au cours des trois (3) prochaines décennies, le nombre de personnes âgées devrait plus que doubler, atteignant plus de 1,5 milliard de personnes en 2050;

CONSIDÉRANT QUE la *Journée internationale des personnes âgées* permet de valoriser l'image des aînés, de créer des liens intergénérationnels et de mettre en lumière le travail des associations et organisations œuvrant pour le bien-être des séniors au sein de la société;

CONSIDÉRANT les engagements de la Ville de Matagami à titre de Municipalité amie des aînés, pour la période 2022 à 2026.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

– DE PROCLAMER le 1er octobre 2026 comme étant la *Journée internationale des personnes âgées* sur le territoire de la ville de Matagami;

– ET DE CONFIRMER que la Ville de Matagami adhère aux principes des Nations Unies quant à la Journée internationale des personnes âgées.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2026-09-08-05
RÈGLEMENT NUMÉRO 410-2026 RÉGISSANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX – AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Louis Gagnon à l'effet que le *Règlement numéro 410-2026 régissant le traitement des élus municipaux* sera présenté pour adoption à la séance ordinaire du conseil qui aura lieu le mardi 13 octobre 2026, à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 195, boulevard Matagami à Matagami.

La rémunération de base annuelle et l'allocation de dépenses sont maintenues et sont les suivantes :

	Rémunération actuelle
Maire	
Rémunération de base	40 113,36 $
Allocation de dépenses	20 056,68 $
Total	**60 170,04 $**

Conseillers	
Rémunération de base	6 435,12 $
Allocation de dépenses	3 217,56 $
Total	**9 652,68 $**

Le projet de règlement prévoit également :

- qu'advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant plus de trente (30) jours consécutifs, celui-ci aura droit, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période;

- qu'à compter de l'exercice financier 2027, les rémunérations et les allocations seront indexées à la hausse pour chaque exercice financier selon l'indice des prix à la consommation pour le Québec, publié par Statistique Canada;

- l'ajustement des paramètres de la participation des membres du conseil municipal en fonction de leur présence.

Le projet de règlement a été remis et présenté aux membres du conseil lors de la présente séance du 8 septembre 2026, celui-ci sera alors dispensé de lecture au moment de son adoption.

2026-09-08-06
SERVICE DES LOISIRS
POSTE D'AGENT DE MOBILISATION CITOYENNE
EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QU'un concours a été affiché dans le but de pourvoir le poste d'agent de mobilisation citoyenne;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la procédure d'entrevue, le directeur général, monsieur Daniel Cliche, a recommandé l'embauche de madame Eby-Ama Koua, au poste d'agente de mobilisation citoyenne.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Charette

– D'EMBAUCHER madame Eby-Ama Koua au poste d'agente de mobilisation citoyenne au Service des loisirs, et ce, à compter du 25 août 2026;

– DE CONFIRMER les termes de l'offre d'emploi, quant à la rémunération et aux conditions de travail, fait par le directeur général, monsieur Daniel Cliche, le 23 avril 2026;

– ET QUE les autres conditions et avantages soient conformes aux politiques administrative et salariale pour le personnel-cadre en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2026-09-08-07
SERVICE DES LOISIRS
POSTE TEMPORAIRE DE PRÉPOSÉ AUX LOISIRS
EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT la lettre d'entente entre le Syndicat des salariés municipaux et la Ville de Matagami, laquelle entente concerne l'embauche de préposé aux loisirs avec statut contractuel à durée indéterminée (résolution 2026-07-14-22);

CONSIDÉRANT QUE monsieur Nicolas Moquin, directeur du Service des loisirs, a déposé une recommandation à l'effet d'embaucher du personnel temporaire.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

– D’EMBAUCHER temporairement monsieur Alexis Girard au poste de préposé aux loisirs, pour une durée indéterminée, rétroactivement à compter du 6 juillet 2026, tel que recommandé par le directeur du Service des loisirs, monsieur Nicolas Moquin, dans la note de service du 18 août 2026;

– ET QUE les autres conditions et avantages soient conformes à la convention collective des salariés municipaux en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

2026-09-08-08
SERVICE DES LOISIRS
POSTE DE PRÉPOSÉ AU CENTRE DE LA VIE ACTIVE
ET SURVEILLANT AU CENTRE CIVIQUE – EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Nicolas Moquin, directeur du Service des loisirs, a déposé une recommandation à l’effet d’embaucher du personnel temporaire ou à temps partiel.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Charette

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

– D’EMBAUCHER madame Mya Champagne au poste de préposée au Centre de la vie active ainsi qu’au poste de surveillante au centre civique, et ce, à compter du 3 septembre 2026;

– ET QUE les conditions salariales soient conformes à la politique en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

2026-09-08-09
SERVICE DE L’ADMINISTRATION
POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE
DÉMISSION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE le 14 août 2026, madame Lydia Pedneault, directrice générale adjointe, a remis sa démission;

CONSIDÉRANT QUE madame Pedneault a spécifié que son dernier jour de travail serait le 14 septembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci était en poste à la Ville de Matagami depuis le 22 avril 2025.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Charette

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

– D'ACCEPTER la démission de madame Lydia Pedneault, directrice générale adjointe, et ce, en date du 14 septembre 2026;

– DE LA REMERCIER pour le travail accompli au cours de son année de services à la Ville de Matagami;

– ET DE LUI SOUHAITER la meilleure des chances pour ses projets.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2026-09-08-10
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ALLIANCE DE L'ÉNERGIE DE LA BAIE-JAMES – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2027 – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE l'Alliance de l'énergie de la Baie-James est une régie intermunicipale légalement constituée en vertu des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et ville* (RLRQ, c. C-19);

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de l'Alliance de l'énergie de la Baie-James a adopté les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2027 et les a transmises aux municipalités membres conformément à l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires 2027 totalisent un montant de 100 000 $;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 5.01 de l'entente intermunicipale, la participation financière des municipalités est établie selon des pourcentages distincts pour les frais d'exploitation et pour chacun des projets réalisés sur le territoire d'une municipalité membre;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la Ville de Matagami pour l'exercice financier 2027 s'élève à 5 750,50 $, répartie selon les modalités prévues à l'entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE le budget d'une régie intermunicipale doit, conformément à l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), être adopté par au moins deux tiers des municipalités membres afin d'entrer en vigueur.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

– D'ADOPTER les prévisions budgétaires 2027 de l'Alliance de l'énergie de la Baie-James, telles que soumises par son conseil d'administration;

– QUE la Ville de Matagami engage sa quote-part au montant de 5 750,50 $, conformément aux modalités prévues à l'entente intermunicipale;

– DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié;

– ET D'AUTORISER la directrice des finances et trésorerie à effectuer le paiement de ladite quote-part.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2026-09-08-11
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC
PROGRAMME D'AIDE À LA PROGRAMMATION SPÉCIFIQUE
PROJET « PRÉSENTATION DE SPECTACLES EN RÉGION ÉLOIGNÉE OU ISOLÉE » – ANNÉE 2027 – AUTORISATION ET SIGNATAIRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) a pour mission de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation et la production de projets artistiques et littéraires professionnels et d'en favoriser la diffusion et le rayonnement ici comme à l'international;

CONSIDÉRANT QUE le CALQ, par le biais du programme d'aide à la *Programmation spécifique*, offre aux organismes la possibilité de déposer, au moment qui leur convient, une demande pour un programme d'activités de la durée de leur choix;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami souhaite offrir une programmation variée et plus importante pour l'année 2027.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

– D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière de 30 000 $ auprès du Conseil des arts et des lettres du Québec, dans le cadre du programme d'aide à la *Programmation spécifique*, pour le projet « Présentation de spectacles en région éloignée et isolée »;

– ET D'AUTORISER monsieur Nicolas Moquin, directeur du Service des loisirs, à signer pour et au nom de la Ville de Matagami le formulaire de demande de subvention ainsi que toute entente à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2026-09-08-12
AMÉNAGEMENT DU NOUVEAU LOCAL MULTIFONCTIONNEL
CONTRAT DE GRÉ À GRÉ – ATTRIBUTION ET SIGNATAIRES

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami a demandé une offre de services à Construction Filiatrault inc. pour l'aménagement du nouveau local multifonctionnel au centre civique (anciennement la salle de quilles);

CONSIDÉRANT QUE Construction Filiatrault inc. a déposé, le 11 juin 2026, une proposition pour la réalisation du mandat, pour un montant de 57 846 $, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE l'article 12.6 du *Règlement numéro 398-2024 sur la gestion contractuelle* permet à la Ville d'octroyer un tel contrat de gré à gré.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Charette

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

– QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;

– D'ATTRIBUER à Construction Filiatrault inc. un contrat pour l'aménagement du nouveau local multifonctionnel, au montant de 57 846 $, taxes en sus, et ce, conformément à son offre de services datée du 11 juin 2026;

– DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié;

– QUE monsieur le maire René Dubé, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et/ou monsieur Daniel Cliche, directeur général, ou en cas d'incapacité d'agir la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties;

– ET D'AUTORISER la directrice des finances et trésorerie à effectuer le paiement à la réception des pièces justificatives.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2026-09-08-13
TRAVAUX DE REVÊTEMENT DE PLANCHER AU NOUVEAU LOCAL MULTIFONCTIONNEL – CONTRAT DE GRÉ À GRÉ
ATTRIBUTION ET SIGNATAIRES

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami a demandé une offre de services à Labbé Peintre inc. pour des travaux de revêtement de plancher au nouveau local multifonctionnel du centre civique (anciennement la salle de quilles);

CONSIDÉRANT QUE Labbé Peintre inc. a déposé, le 10 juin 2026, une proposition pour la réalisation du mandat, pour un montant de 11 172 $, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE l'article 12.2 du *Règlement numéro 398-2024 sur la gestion contractuelle* permet à la Ville d'octroyer un tel contrat de gré à gré.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

– QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;

– D'ATTRIBUER à Labbé Peintre inc. un contrat pour des travaux de revêtement de plancher au nouveau local multifonctionnel du centre civique, au montant de 11 172 $, taxes en sus, et ce, conformément à son offre de services datée du 10 juin 2026;

– DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié;

– QUE monsieur le maire René Dubé, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et/ou monsieur Daniel Cliche, directeur général, ou en cas d'incapacité d'agir la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties;

– ET D'AUTORISER la directrice des finances et trésorerie à effectuer le paiement à la réception des pièces justificatives.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2026-09-08-14
RECHARGEMENT DU CHEMIN DU LAC-MATAGAMI
CONTRAT DE GRÉ À GRÉ
ATTRIBUTION DE CONTRAT ET SIGNATAIRES

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami a demandé une offre de services à Blais & Langlois inc. pour procéder au rechargement du chemin du Lac-Matagami;

CONSIDÉRANT QUE Blais & Langlois inc. a déposé, le 30 avril 2026, une proposition pour la réalisation du mandat, pour un montant maximal estimé à 50 000 $, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE l'article 12.2 du *Règlement numéro 398-2024 sur la gestion contractuelle* permet à la Ville d'octroyer un tel contrat de gré à gré.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

– QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;

– D'ATTRIBUER à Blais & Langlois inc. un contrat pour procéder au rechargement du chemin du Lac-Matagami, pour un montant maximal de 50 000 $, taxes en sus, et ce, conformément à son offre de services datée du 30 avril 2026;

– DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié;

– QUE monsieur le maire René Dubé, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et/ou monsieur Daniel Cliche, directeur général, ou en cas d'incapacité d'agir la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties;

– ET D'AUTORISER la directrice des finances et trésorerie à effectuer le paiement à la réception des pièces justificatives.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2026-09-08-15
MANDAT DE RENFORCEMENT STRATÉGIQUE POUR L'ÉLABORATION DU PGA-EAU – CONTRAT DE GRÉ À GRÉ – ATTRIBUTION DE CONTRAT ET SIGNATAIRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami a la responsabilité d'assurer la pérennité, la performance et la conformité de ses infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de gestion des eaux pluviales;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) encourage l'élaboration d'un Plan de gestion des actifs (PGA) en eau pour optimiser les investissements et répondre aux exigences des programmes de subvention en infrastructures;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de bénéficier d'un renforcement stratégique et d'une expertise spécialisée pour structurer la démarche, analyser l'état des actifs, évaluer les niveaux de service et planifier les interventions financières et techniques;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami a sollicité l'Union des municipalités du Québec pour cet accompagnement stratégique;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec a déposé, le 2 juillet 2026, une proposition pour la réalisation du mandat, pour un montant estimé à 4 255 $, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE l'article 12.3 du *Règlement numéro 398-2024 sur la gestion contractuelle* permet à la Ville d'octroyer un tel contrat de gré à gré.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Amélie Sauvé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

– QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;

– D'ATTRIBUER à l'Union des municipalités du Québec un mandat de renforcement stratégique pour l'élaboration d'un Plan de gestion des actifs en eau, pour un montant de 4 255 $, taxes en sus, et ce, conformément à son offre de services datée du 2 juillet 2026;

– DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié;

– QUE monsieur Daniel Cliche, directeur général, ou en cas d'incapacité d'agir la greffière adjointe, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties;

– ET D'AUTORISER la directrice des finances et trésorerie à effectuer le paiement à la réception des pièces justificatives.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2026-09-08-16
PARTICIPATION À L'ÉVÉNEMENT RIDEAU 2027
AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE l'Événement RIDEAU regroupe tous les intervenants en matière de diffusion de spectacles;

CONSIDÉRANT QUE cet événement représente une excellente opportunité pour rencontrer, en un seul et même endroit, l'ensemble des producteurs de spectacles;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit également de l'occasion de préparer la programmation culturelle pour la période automne 2027 – hiver 2028.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Charette

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

– D'AUTORISER monsieur Nicolas Moquin, directeur du Service des loisirs, à participer à la prochaine édition de l'Événement RIDEAU, qui se tiendra à Québec, du 14 au 18 février 2027;

– D'EN AUTORISER les dépenses conformément aux politiques en vigueur à la Ville de Matagami;

– ET D'AUTORISER la directrice des finances et trésorerie à effectuer le remboursement à la réception des pièces justificatives.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2026-09-08-17
MADAME ISABELLE JOY BÉLAND
PARTICIPATION AU FORUM SOCIAL MONDIAL 2026 AU BÉNIN
MOTION DE FÉLICITATIONS

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami souhaite reconnaître et mettre en valeur les accomplissements remarquables de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le Forum Social Mondial constitue une plateforme mondiale d'engagement citoyen, de réflexion critique et de propositions collectives propres aux mouvements sociaux et organisation de la société civile du monde;

CONSIDÉRANT QUE madame Isabelle Joy Béland a participé à la 17e édition du Forum Social Mondial 2026, qui s'est tenue à Cotonou, au Bénin, du 6 au 8 août 2026;

CONSIDÉANT QUE madame Béland y a fait rayonner Matagami ainsi que l'Ungava en y animant un atelier sur l'autonomie administrative devant des délégués du monde entier;

CONSIDÉRANT QUE madame Isabelle Joy Béland a soumis, le 27 juin 2026, une demande d'aide financière à la Ville de Matagami dans le but de solliciter un soutien financier pour couvrir ses frais de transport, de visa et de santé lors de son déplacement au Bénin.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Amélie Sauvé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

– QU'une motion de félicitations soit adressée à madame Isabelle Joy Béland pour sa participation à la 17e édition du Forum Social Mondial 2026, en y animant un atelier sur l'autonomie administrative devant des délégués du monde entier;

– QU'une contribution financière de 500 $ soit versée à madame Isabelle Joy Béland dans le but de l'aider à couvrir ses frais de transport, de visa et de santé lors de son déplacement au Bénin;

– ET D'AUTORISER la directrice des finances et trésorerie à effectuer le paiement de ladite contribution financière.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2026-09-08-18
PERMIS D'AFFAIRES « LE GREEN HIVERNAL »

Dépôt pour information.

2026-09-08-19
CHEFS DE SERVICE
RAPPORT MENSUEL – AOÛT 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- D'APPROUVER le rapport mensuel d'août 2026 du directeur du Service du développement économique, monsieur Daniel Cliche, tel que lu et déposé à la séance;

- D'APPROUVER le rapport mensuel d'août 2026 des Services techniques, tel que lu et déposé à la séance;

- D'APPROUVER le rapport mensuel d'août 2026 du directeur du Service des incendies, monsieur Claude Roy, tel que lu et déposé à la séance;

- ET D'APPROUVER le rapport mensuel d'août 2026 du directeur du Service des loisirs, monsieur Nicolas Moquin, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2026-09-08-20
PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'est présent dans la salle.

De plus, la Ville de Matagami invite la population, en amont de chaque séance du conseil, à transmettre également leurs questions par courrier électronique. Pour la séance du mois de septembre, aucune question n'a été reçue par courriel.

2026-09-08-21
LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- DE LEVER la séance à 19 h 48.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

René Dubé
RENÉ DUBÉ
MAIRE
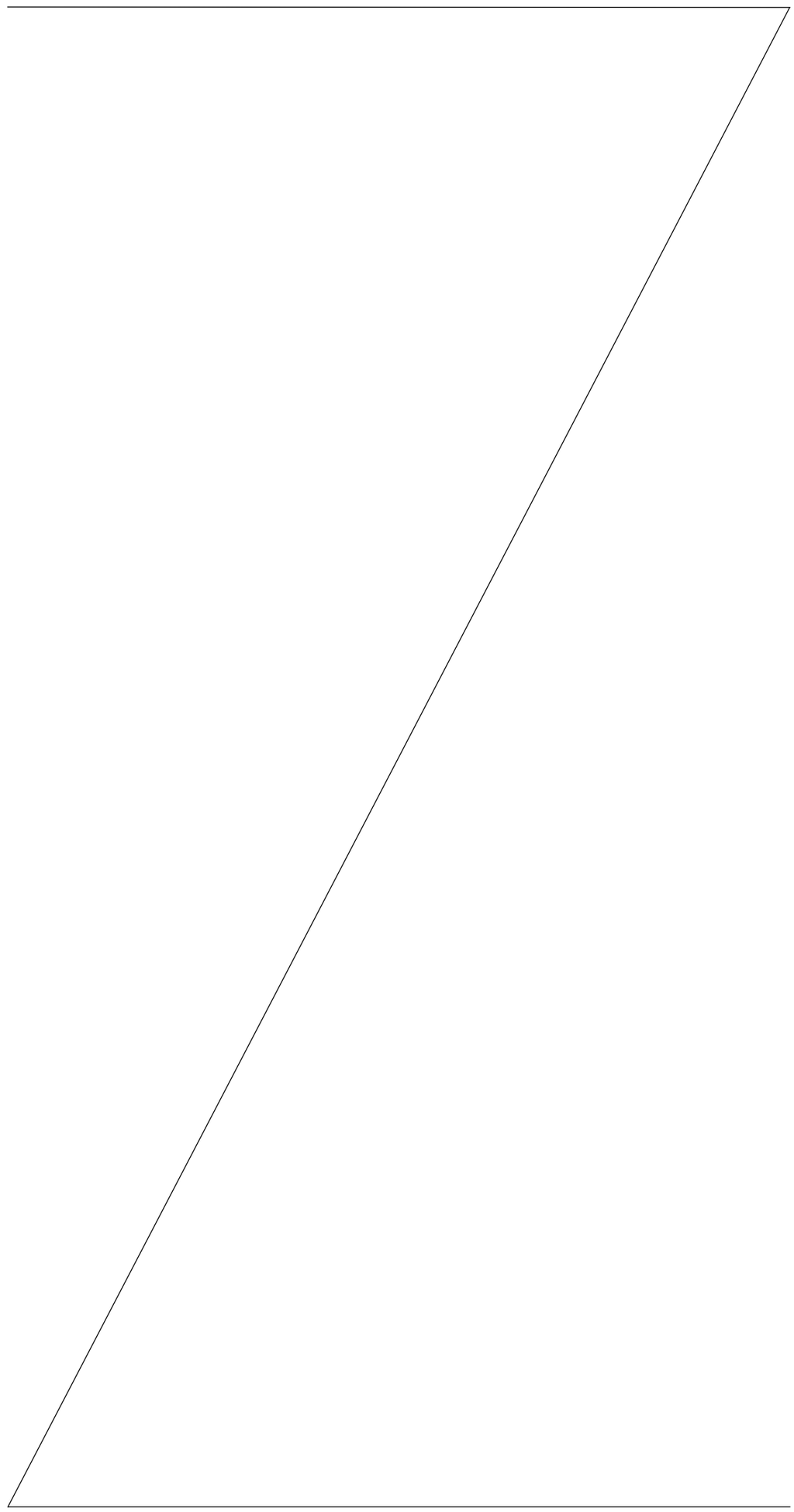
Joannie Plante Bélisle
JOANNIE PLANTE BÉLISLE
GREFFIÈRE ADJOINTE